



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 26 décembre 2018

### COMMUNIQUE DE PRESSE

-

#### Étiquetage obligatoire de l'origine de la viande et du lait dans les denrées alimentaires : la France poursuit son dispositif

-

La France a été autorisée à poursuivre jusqu'au 31 mars 2020 son dispositif d'étiquetage de l'origine de la viande et du lait dans les denrées alimentaires. Le décret de prorogation de cette disposition vient d'être publié au journal officiel de ce jour

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037853025&categorieLien=id>

Cet étiquetage répond aux attentes des consommateurs et des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires en ce qu'il apporte une garantie en termes de transparence, de qualité et de connaissance des produits de consommation.

Si la France marque là son ambition de continuer à porter ces exigences sur le territoire national, elle souhaite aussi aller plus loin dans l'harmonisation au niveau européen.

Pionnière en ce domaine, elle n'est toutefois pas la seule sur ce sujet : d'autres États membres ont déjà mis en œuvre des dispositions similaires à celles de la France. Une initiative citoyenne européenne a également été enregistrée par la Commission européenne et est en cours de recueil de signatures.

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation a déclaré : « *Je tiens à remercier la Commission européenne pour son soutien sur ce sujet essentiel et j'appelle à un débat plus large sur cette question, que je vais porter au niveau européen. Une harmonisation européenne de l'étiquetage de l'origine des produits à l'ensemble des États membres permettra à chaque consommateur européen de disposer d'une information transparente éclairant ses choix et aux acteurs des filières agricoles et agroalimentaires d'agir dans un cadre harmonisé* ».

---

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture